

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE PAR APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, EN CURSUS COMPLET OU PARTIEL



Prérequis :

Aucun diplôme n'est requis sauf pour les cursus partiels, le BAC pro SAPAT, ASSP, DEAVS, DEAVF, AP, ARM, ASMS, Ambulancier est obligatoire.

Être âgé au moins de 18 ans ou avoir moins de 30 ans lors de la signature du contrat.

Avoir un engagement employeur



Durée des études et dates de formation :

Formation en alternance d'une durée de 18 mois de janvier à juillet pour un cursus complet. Ou de 14 mois d'avril à mai pour un cursus partiel.

Enseignement théorique en institut : 22 semaines (770 heures).

Enseignement clinique en stage : 22 semaines (77 heures) le 1^{er} et le dernier stage se déroulera chez l'employeur. Les stages proposés se déroulent sur le territoire de santé n°4, des stages à l'étranger sont organisés via des partenariats avec la Belgique.

Période chez l'employeur : 49 semaines (1715 heures). 5 semaines de congés payés par an seront acquises (Code du travail).



Objectifs :

- I. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- II. Repérage et prévention des situations à risque
- III. Evaluation de l'état clinique d'une personne
- IV. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- V. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
- VI. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- VII. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
- VIII. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
- IX. Traitement des informations
- X. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques. **Ces objectifs correspondent à dix compétences à acquérir tout au long de votre formation. Elles sont évaluées tout au long de l'année.**



Organisation de la formation :

Enseignement à l'institut : cours magistraux en présentiel et distanciel, travaux de groupes, travaux dirigés, travaux pratiques d'apprentissage.

Enseignement en stage en milieu sanitaire, médico-social, à domicile.



Modalités d'évaluation :

Les évaluations sont effectuées à chaque fin de module :

- ◆ Module 1 : épreuve écrite
- ◆ Module 2 : épreuve orale
- ◆ Module 3 : épreuve écrite
- ◆ Module 4 : épreuve écrite
- ◆ Module 5 : épreuve pratique
- ◆ Module 6 : épreuve écrite + orale
- ◆ Module 7 : épreuve écrite
- ◆ Module 8 : épreuve écrite
- ◆ Module 9 : épreuve écrite
- ◆ Module 10 : épreuve écrite

De plus, à chaque stage les 10 compétences (cf. Objectifs) sont évaluées par l'équipe encadrante.

L'ensemble des évaluations validées permettra l'obtention du diplôme, après avis du jury de l'ARS.



Aides financières pour l'employeur :

Pour le secteur privé : conditions sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Pour le secteur public : n'hésitez pas à contacter le CFA de l'ARFASS pour obtenir un devis concernant le coût pédagogique de la formation.

L'apprenti percevra une **rémunération en fonction de son âge et de son ancienneté** dans l'apprentissage (43% à 100% du SMIC).